

ARRÊTÉ
AR-2024-36

ARRÊTÉ DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - TOUR DU 04 LE 28 MAI 2024

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ; L2212-2 ; L.2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande présentée par la direction des services départementaux de l'Education National des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre du 8 -ème Tour du 04 ;

Considérant qu'afin de garantir les meilleures conditions de sécurité pour le bon déroulement de cet évènement ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interrompue le mardi 28 mai 2024 de 14 H 30 à 14 H 50 lors du passage des coureurs participants aux différents parcours de Tour du 04 :

- Avenue du 14 juillet 1789
- Avenue du 26 aout 1989
- Chemin de Chabrière

Article 2 : Des signaleurs renforcés par les services de police seront positionnés tout le long des parcours par l'organisateur, en charge de la fermeture des voies.

Article 3 : Les horaires figurant ci-dessus sont précisés à titre indicatif, les services de police pouvant prendre immédiatement toutes mesures complémentaires qu'ils jugeront utiles et nécessitées par les circonstances, en ce qui concerne la circulation des véhicules et des piétons en vue d'assurer la sécurité publique.

Article 4 : L'ensemble des mesures d'interdiction de la circulation ci-dessus n'est pas applicable aux véhicules des services d'ordre, de secours et d'intervention urgente.

Article 5 : Les prescriptions précitées seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires mis en place par le service techniques.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le maire de la commune de Mallemoisson, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- A Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence,
- A Monsieur le chef du centre de secours,

Fait à Mallemoisson, le 15 avril 2024

Le Maire,
Jean-Paul COMTE

